

## RAPPORT 2023 SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE

### DES DROITS DE VOTE :

#### **Cholet Dupont ASSET MANAGEMENT**

Cholet Dupont ASSET MANAGEMENT considère que l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de sa responsabilité de gérant et d'actionnaire car il permet une analyse des managements, de leur gestion du risque, de la qualité de leur gouvernance et de leurs engagements.

Il est rappelé que le dialogue avec les émetteurs n'a pas lieu exclusivement lors des votes mais aussi tout au long de l'année lors des rencontres avec eux.

- **Organisation**

Dans un souci d'homogénéité et d'efficacité, Cholet Dupont ASSET MANAGEMENT a choisi de consolider les positions des actions détenues par les OPC et de confier la conduite de la politique de vote sur l'ensemble des positions à l'équipe de gestion. Celle-ci aura la charge d'instruire et d'analyser les résolutions soumises lors des Assemblées et de décider des votes qui seront émis. L'équipe de gestion est également assistée dans sa mission avec des partenaires spécialisés dans les recommandations de vote (Glass Lewis, Sustainalytics, et équipes d'analystes ISR). L'analyse de notre association professionnelle (AFG) contribue aussi à la réflexion.

- **Nombre de sociétés concernées**

Cholet Dupont ASSET MANAGEMENT a voté à 119 assemblées générales pour l'année 2023.

- **Répartition des votes**

Cholet Dupont ASSET MANAGEMENT a exprimé son vote pour 2 221 résolutions au cours de l'exercice 2023 dont la répartition se trouve ci-après :

Il a été favorable dans 1 942 cas (soit 87,44%), défavorable dans 262 cas (soit 11,80%), avec 15 abstentions (soit 0,68%) et 2 cas de non-vote (soit 0,09%).

- **Conflit d'intérêt**

Cholet Dupont ASSET MANAGEMENT n'a pas rencontré de situation de conflits d'intérêt au cours de cette année dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote.